



## BON DE SOUTIEN

« OUI, je fais un don d'urgence pour soutenir les actions de La Ligue »

Nom : .....  
Prénom : .....  
N° : ..... Rue : .....  
Code postal : .....  
Ville : .....

**JE VERSE UN DON** à la LIGUE pour lutter contre le cancer :

- 15 €** (98.39 F)                       **30 €** (196.79 F)  
 **45 €** (295.18 F)                       **60 €** (393.57 F)                       ..... € (autre montant)  
 Je m'abonne également à VIVRE, le magazine d'information de la Ligue nationale contre le cancer, pour 3,81€ les 4 numéros par an.

Je joins mon règlement à l'ordre de la «Comité de Seine-et-Marne de la Ligue Contre le Cancer » par chèque bancaire ou postal, à l'adresse suivante : La Ligue Contre le Cancer, Comité de Seine-et-Marne, 29 rue du Docteur Pouillot B.P. 818 La Rochette 77012 MELUN CEDEX.

**Dès réception de votre don, le Ligue vous fera parvenir un reçu fiscal** dans les meilleurs délais. Un don de 30€ ne vous coûte en réalité que 10.20€ car 66% de la totalité de votre versement (incluant également l'abonnement à VIVRE) sont directement déductibles de votre impôt dans les limites fixées par la législation en vigueur. Votre premier don à la Ligue comprend, sauf avis contraire de votre part, un montant d'adhésion de 8€.

**Informatique et libertés** : conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, toute personne inscrite dans les fichiers des Comités de la Ligue peut, sur simple demande, avoir accès aux informations la concernant et en demander la correction ou la radiation en adressant un courrier à l'adresse du comité. Sauf opposition de votre part, ces informations pourraient être communiquées à d'autres organismes partenaires de la Ligue. La Ligue pourrait être amenée à vous téléphoner à propos de vos dons. La Ligue peut aussi envoyer aux donateurs des Comités qui participent à l'opération « Noël » un catalogue proposant des produits dont 22% du prix sont réservés à l'association.